



**Le SNPMNS
vous souhaite
UNE SAISON SANS COVID**

Le succès des JNPN

**Toujours plus de MNS
rejoignent le SNPMNS
faites comme eux !**

**Le nouveau BPJEPS AAN
pour nos futurs collègues**

SNPMNS

Syndicat National Professionnel
des Maîtres-Nageurs Sauveteurs
80, bd du Général Leclerc • BP03 • 92113 CLICHY-LA GARENNE
01 42 42 95 34

www.snpmns.org

Le Mag.

Le Bulletin du SNPMNS

N°97

Octobre 2021

C'est la rentrée

Comment envisager l'avenir dans cette situation de pandémie qui s'éternise ?

Il y a fort à parier que la situation va s'améliorer grâce aux progrès de la médecine et aux comportements responsables de toutes et de tous. Mais du côté de l'embellie sociale rien n'avance pour les professionnels hélas. On parle de reprise dynamique, mais on ne voit aucun effet ni sur nos conditions de travail ni sur nos salaires.

Du côté de la prise en charge de la noyade les professionnels ont été au rendez-vous en particulier en organisant nos Journées Nationales de Prévention de la Noyade. Des centaines de piscines ont accueilli les estivants, les MNS les ont testés puis les ont conseillés sur les bonnes pratiques de la baignade. Même la Ministre des Sports met en place la journée de prévention des noyades preuve, s'il en est que vous avons vu juste avec l'ensemble des MNS sur l'indispensable prévention. L'actualité nous le rappelle douloureusement.

L'équipe su SNPMNS vous souhaite une bonne rentrée malgré cette pandémie qui nous empêche de prodiguer nos savoirs faire à nos publics si divers dans de bonnes conditions.

Actualités

- 4 Conférence de Presse SPORT DE RENTRÉE septembre 2021 : le SAVOIR NAGER une priorité à l'école ?
- 5 Interview M. Pierre Ollivier
- 6 Congé paternité pour la naissance

Réglementation

- 7 Très belles victoires du SNPMNS

JNPN

- 8 Les Journées Nationales de Prévention de la Noyade

Enseignement

- 10 « Classe bleue »
- 12 Promenade en séquano-dyonisie

Formation

- 14 CAEPMNS 2021 - COVID-19
- 15 CAEPMNS 2021
- 18 Formation au Brevet Fédéral « Aquaphobie et Relaxation Aquatique »
- 20 Formation marche aquatique de la Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs

Sécurité

- 23 La Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs forme des nageurs sauveteurs en Tunisie

Magazine

- 24 Mon histoire de Maître-Nageuse Sauveteuse
- 26 Revue de presse



Conférence de Presse SPORT DE RENTRÉE septembre 2021 : le SAVOIR NAGER une priorité à l'école ?

Notre organisation syndicale nationale professionnelle se réjouit des déclarations communes des ministres de l'Éducation Nationale et des Sports.

En effet, ils sembleraient qu'ils veulent mettre l'accent sur deux activités physiques de base indispensables à l'équilibre de chacun.

Nous allons porter une attention particulière sur le volet l'apprentissage de la nage pour lequel nous sommes concernés au premier chef.

Le SNPMNS réclame depuis le siècle dernier avec ténacité un plan d'urgence d'apprentissage de la nage.

Mais comment ce gouvernement compte réaliser ses objectifs ambitieux alors qui manque depuis des dizaines d'années des milliers de Maîtres-Nageurs Sauveteurs ?

La profession de Maître-Nageur Sauveteur devrait être le cœur de ce dispositif, mais à cause de la pénurie de professionnels, il nous semble très difficile voire impossible d'attendre ses objectifs ambitieux sans un plan d'urgence de formation de Maître-Nageur Sauveteur.

Par ailleurs le niveau de salaire en total décalage avec des savoirs faire techniques des MNS et l'énorme responsabilité qui règne sur leurs épaules ne créent pas des conditions pour attirer des professionnelles diplômées.

Si les ministres souhaitent la réussite des enfants cela doit passer par une revalorisation significative des salaires et des conditions de travail des Maîtres-Nageurs Sauveteurs.



Vous pouvez consulter les déclarations des Ministres :



Interview M. Pierre Ollivier



Pourriez-vous vous présenter, votre parcours professionnel et votre rôle au sein du ministère chargé des sports ?

J'ai effectué la première partie de mon parcours professionnel dans l'équitation. Je suis titulaire d'un BEES 2 et j'ai dirigé un centre équestre associatif à Anglet sur la côte

basque pendant 18 ans. J'ai intégré la direction technique nationale de la fédération française d'équitation comme DTN adjoint chargé de la formation en 2007 où je suis resté 7 ans avant d'intégrer le ministère des sports en tant que secrétaire général de la commission professionnelle des métiers du sport et de l'animation, poste que j'ai occupé pendant 6 ans. L'innovation et la pédagogie ont motivé mon évolution professionnelle.

Je suis actuellement adjoint du chef du bureau de la protection des publics et de l'éthique sportive et chef de projet pour les savoirs sportifs fondamentaux (savoir nager - aisance aquatique et savoir rouler à vélo).

Quels sont les changements de la nouvelle circulaire de « natation scolaire » du ministère de l'Éducation nationale ?

La nouvelle circulaire portant sur la natation scolaire devrait être publiée d'ici la fin du trimestre.

Les deux évolutions majeures qui y figurent sont d'une part la place donnée à l'aisance aquatique définie comme construction du corps flottant en grande profondeur et sans matériel de flottaison, première étape fondamentale des apprentissages de la natation.

La seconde est la définition d'un test unique le savoir nager sécuritaire en remplacement de l'ASSN et du Sauv'nage.

Ce test pourra être validé dans le cadre scolaire mais aussi dans le cadre extrascolaire.

Autre évolution : le test d'aisance aquatique est renommé le **Pass Nautique**.

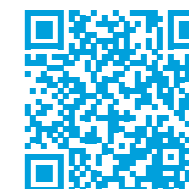
Cet été tous les MNS munis d'une carte professionnelle ont reçu un courriel du ministère de l'Éducation nationale de la jeunesse et des sports pour s'inscrire sur une plateforme en ligne, quel en est l'objectif et avez-vous eu déjà de nombreux retours ?

Cette plateforme, hébergée dans l'espace prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique du site internet du ministère chargé des sports a plusieurs objectifs. Le premier est de permettre aux Maîtres-Nageurs Sauveteurs d'être cartographiés s'ils le souhaitent et de pouvoir être contactés pour donner des cours particuliers.

Le second est d'identifier et de valoriser les Maîtres-Nageurs Sauveteurs qui ont suivi une formation spécifique pour encadrer l'aisance aquatique.

Le troisième est de permettre à ces encadrants formés de valider les attestations officielles « aisance aquatique » établies par le ministère chargé des sports afin de les remettre aux enfants auprès desquels ils sont intervenus. Globalement, l'intention est de rapprocher les MNS et les familles.

Pour s'enregistrer sur cette plateforme « je me connecte »



Comment va être intégrée l'Aisance aquatique au CAEPMNS ?

Le CAEPMNS rénové, dont le texte devrait paraître d'ici la fin du trimestre, comportera 3 heures d'échange de pratique entre professionnels sur l'aisance aquatique. L'aisance aquatique, étape de formation en grande profondeur et sans matériel de flottaison, prioritairement pour les enfants de 4 à 6 ans, doit devenir une référence commune à tous les Maîtres-Nageurs Sauveteurs, qu'ils soient nouveaux diplômés ou déjà en exercice.

Les futurs stagiaires préparant le BPJEPS vont-ils être également formés à l'Aisance aquatique ?

Oui et c'est indispensable. Le BPJEPS activité aquatique et de la natation dont le nouveau texte vient d'être publié intègre clairement la référence à l'aisance aquatique, à la construction du corps flottant et à la compétence de l'éducateur à construire des apprentissages en grande profondeur et sans matériel de flottaison pour des enfants de 4 à 6 ans.

Pour toute question sur l'aisance aquatique et la plateforme :
aisanceaquatique@sports.gouv.fr



Congé PATERNITÉ de naissance

Les changements au 1^{er} juillet 2021

Depuis le 1^{er} juillet 2021, le congé de paternité et d'accueil de l'enfant passe d'une durée de 11 jours calendaires consécutifs à **25 jours fractionnables** pour une naissance simple.

En cas de naissances multiples, le congé passe de 18 à 32 jours (Article 73 de la loi N°2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021 codifié aux articles L.1225-35 et suivants du Code du Travail, décret 2021-574 du 10 mai 2021 relatif à l'allongement et à l'obligation de prise d'une partie du congé de paternité et d'accueil de l'enfant).

L'allongement du congé de paternité concerne les enfants nés à partir du 1^{er} juillet 2021 ou ceux nés avant mais dont la naissance était supposée intervenir à partir de cette date. **Le congé doit être pris dans un délai de 6 mois suivant la naissance de l'enfant. La durée du congé de paternité s'ajoute à celle du congé de naissance de 3 jours, qui devient obligatoire.** La mère de l'enfant n'y a pas droit, car ce congé de naissance ne se cumule pas avec le congé maternité.

Depuis le 1^{er} juillet 2021, le congé de naissance bénéficiera au père de l'enfant mais aussi, le cas échéant, au conjoint, au concubin ou au partenaire pacsé de la mère. Cette absence rémunérée ouvre droit à l'attribution de congés payés mais pas à des jours RTT.

Pour rappel, le congé de naissance est ouvert au salarié travaillant en France, sans condition d'ancienneté, pour chaque naissance survenue à son foyer, peu important la nationalité ou le lieu de naissance de l'enfant. Le congé de naissance n'a pas à être nécessairement pris le jour de la naissance. Il peut être pris à une date proche de l'événement, fixée en accord avec l'employeur.

Le congé de paternité concerne le salarié sans condition d'ancienneté (CDI, CDD ou contrat temporaire) père de l'enfant mais également la personne salariée qui vit avec la mère (mariage, pacs ou concubinage) même s'il n'est pas le père de l'enfant.

La durée du congé est de 25 jours calendaire : une période obligatoire de 4 jours calendaires prise immédiatement après le congé de naissance et une autre de 21 jours calendaires.

En cas de naissances multiples, la durée du congé est de 32 jours calendaire : une période obligatoire de 4 jours calendaires prise immédiatement après le congé de naissance et une autre de 28 jours calendaires.



La période de congé de 21 ou 28 jours peut être fractionnée en deux périodes d'une durée de 5 jours chacune. Pour bénéficier du congé, le salarié doit avertir son employeur au moins 1 mois avant la date de début du congé, de préférence par lettre recommandée avec avis de réception ou remise en main propre contre décharge. Il doit préciser sa date de départ ainsi que la durée de son absence.

En cas d'hospitalisation immédiate de l'enfant après sa naissance, la période obligatoire d'au moins 4 jours à prendre immédiatement après le congé de naissance est prolongée pendant toute la période d'hospitalisation, dans la limite de 30 jours calendaires consécutifs.

Pendant le congé de paternité, le salarié est indemnisé par la sécurité sociale dans les mêmes conditions que le congé de maternité. Pour pouvoir prétendre à ses indemnités, le salarié doit cesser toute activité professionnelle durant la durée du congé.

Le congé de paternité n'est pas assimilé à une période de travail effectif pour la détermination des droits liés à l'ancienneté, à la participation ou à l'intéressement. En revanche, pour le calcul de la durée des congés payés, le congé de paternité est considéré comme temps de travail effectif.

Le salarié bénéficie d'une protection contre le licenciement pendant les 10 semaines qui suivent la naissance de l'enfant. Le licenciement est toutefois admis en cas de faute grave du salarié ou impossibilité de maintenir son contrat de travail pour un motif étranger à l'arrivée de l'enfant.

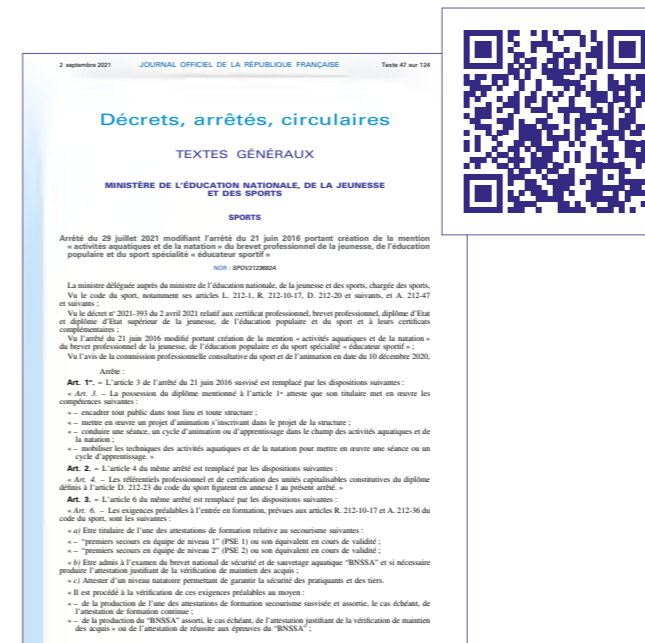
Très belles victoires du SNPMNS



L'arrêté modificatif portant sur le BPJEPS éducateur sportif « activités aquatiques et de la natation » a été publié au journal officiel du 02 septembre afin de répondre aux exigences de France Compétence.

JORF n°0204 du 2 septembre 2021 : décrets, arrêtés, circulaires, textes généraux, ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

47 Arrêté du 29 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 21 juin 2016 portant création de la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »



2) Par ailleurs, il est enfin précisé plus spécifiquement des notions très importantes pour le quotidien des MNS :

- La responsabilité sur le plan pédagogique, technique et organisationnel
- Les champs de compétences : loisirs sportifs ; loisirs détente ; forme santé et bien-être ; découverte ; publics séniors ; personnes présentant une mobilité réduite ou souffrant de déficiences sensorielles ou mentales ; aisance aquatique
- Les missions prioritaires, y compris sur les lieux de pratique : assurer la surveillance et la sécurité des lieux de pratiques et des pratiquants, des compétences techniques et pédagogiques affirmées.
- La reconnaissance de formateur professionnel : Le titulaire du BPJEPS AAN peut être amené à former de futurs professionnels et encadrants des activités aquatiques et de la natation et notamment dans le cadre de l'aisance aquatique.
- L'obligation de se maintenir en condition physique et en phase avec la réglementation : Il assure en autonomie le maintien ou l'actualisation de ses compétences physiques et techniques
- Les conditions de travail particulières appelant à aménagement de planning ou majoration des horaires : Ces professionnels exercent fréquemment leur métier selon des horaires atypiques (le soir, en nocturne ou le week-end) et en milieu particulier (profession considérée en milieu à pollution spécifique et associée à des maladies plurifactorielles à caractères plus ou moins différés)
- Des débouchés allant jusqu'à l'entraînement.

Le nouveau BPJEPS AAN fait apparaître cette exigence dans son annexe I.

Prévention estivale des noyades du SNPMNS

Cet été, malgré l'épidémie de coronavirus, nous avons pu organiser ou participer à des événements autour de la prévention de la noyade.

JNPN Plougonvelin



Dans la région Bretagne, la JNPN de Plougonvelin a été organisée le 5 juin 2021. La journée a été conjointement mise en place entre l'équipe de MNS de l'espace aquatique Treziroise, le SNPMNS et l'association Aqua Breizh Club MNS affiliée à la FFMNS. Nous avons accueilli une cinquantaine d'enfants et d'adultes. Ils ont été initiés aux gestes qui sauvent et au sauvetage en mer. Une vingtaine d'enfants a également bravé la fraîcheur de la mer pour passer le premier volet de notre Sécu Nage « Je sais me sauver ».

JNPN Tourgeville



L'association Aqua d'o Ville Côte Fleurie avec le soutien de la société Incendis Formation a organisé le samedi 03 juillet 2021 les JNPN en milieu naturel, sur la plage de Tourgeville (Côte

Fleurie). Une cinquantaine de personnes sont venues nous rencontrer. Différents stands ont été proposés : ateliers de secourisme, supports vidéos,... Et répondre à un maximum de personnes sur les précautions à prendre avant d'aller se baigner.

À nouveau, l'année prochaine, l'association Aqua d'o Ville Côte Fleurie et la société Incendis Formation multiplieront leurs forces en y invitant l'ensemble des écoles avoisinantes du territoire de la Côte Fleurie du Calvados à venir pratiquer les premiers gestes qui sauvent. Des démonstrations de sauvetage et passages de diplômes seront prévus. Cette manifestation se tiendra sur la plage de Tourgeville.

JNPN Villepinte



Le 12 juin 2021, le Club villepintois natation, sauvetage, secourisme, loisirs, formation a organisé une JNPN à la piscine de Villepinte. Pendant l'ouverture publique (de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h), les MNS et formateurs de secourisme ont proposé des initiations au transport d'un mannequin, aux gestes qui sauvent, ont fait de l'information aux risques de la noyade et ont fait passer des brevets Secu'Nage et de natation. Toutes les activités prévues ont pu être mises en place malgré le contexte covid-19 et la jauge d'accueil amoindrie en ouverture public. Plus de trente personnes ont bénéficié de l'initiation aux gestes qui sauvent, et une quinzaine a pu tester le remorquage du mannequin. 18 brevets ont été réalisés.

JNPN Saint-Nazaire



Du 4 juillet au 29 août 2021, « Saint-Nazaire côté plage » a proposé de nombreuses animations ludiques, sportives, culturelles et festives. La commune de Saint-Nazaire a associé Aqua Breizh Club 44 au lancement de ce dispositif pour proposer des activités le samedi 4 juillet autour de la prévention de la noyade. Sur le front de mer, de 10h à 18h, tests aquatiques, gestes qui sauvent, prévention des noyades et démonstration de sauvetage ont animé les temps forts de cette journée. 150 personnes ont profité des différentes activités. Nous avons noté que beaucoup des personnes qui ont suivi l'initiation au secourisme n'avaient pas suivi de formation initiale. Ils sont, par contre, très réceptifs à l'initiation et comprennent l'importance de connaître ces gestes qui sauvent. Pour la troisième édition, cette journée a été une belle réussite malgré la météo qui n'a pas été complètement au rendez-vous.

JNPN Tremblay



Lors du mois d'août, un JNPN a été organisée à Tremblay le centre de loisirs Brossolette et sports vacances lors du mois d'août. Cette organisation a permis la découverte des gestes de sauvetage (remorquage, sortie d'eau) et de secourisme (mise en PLS, massage, DSA) à 120 enfants des deux centres de loisirs et à une dizaine d'animateurs.

Nous remercions les maîtres-nageurs sauveteurs qui ont pu participer à cet événement ainsi que le club villepintois affilié à la FFMNS pour le prêt du matériel.

JNPN Open Swim Star



À La Baule, l'organisme Open Swim Star (qui organise des courses en eau libre sur tout le territoire) nous a sollicité pour effectuer de la prévention de la noyade sur leur village. Le samedi 17 juillet 2021, le SNPMNS était présent pour initier aux gestes qui sauvent, et faire passer des tests Sécu'Nage aux enfants. En tout, une soixantaine de personnes ont été initiées au secourisme, et une vingtaine d'enfants se sont essayés au savoir se sauver du Sécu Nage.

En plus des actions locales, le SNPMNS a été sollicité par deux organisations pour participer à de gros événements autour de la baignade et de la prévention.

Beach Tour 2021.



Les services de l'Etat en charge du Sport en Loire-Atlantique ont réitéré leur événement Beach Tour sur la baie du Pouliguen. Contrairement à l'été 2020, nous nous sommes déplacés sur six plages (au lieu de trois l'été dernier), que nous avons couvert

sur neuf jours (au lieu de six l'an dernier). La réussite de la première édition a fait des émules, et les communes de Piriac-sur-Mer, La palud et Saint-Nazaire ont rejoint l'organisation, aux côtés du Pouliguen, de La Baule et de Pornichet. Malgré un temps mitigé, les neuf jours se sont déroulés sans encombre. Madame la Ministre chargée des Sports, Roxana MARACINEANU, a inauguré le village au Pouliguen le mardi 20 juillet 2021. Elle y a salué le travail des agents de l'Etat, ainsi que des partenaires présents sur place, qui permettent de proposer des activités diverses et variées sur le thème de la baignade et de la prévention.

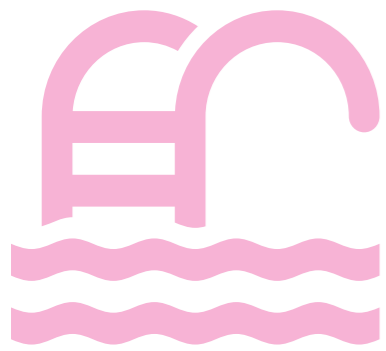
Du 20 au 22, du 27 au 29 juillet et du 3 au 5 août 2021, nous comptabilisons plus de 500 personnes passées sur notre stand, qui ont bénéficié de notre initiation aux gestes qui sauvent. Plus de 150 Sécu Nage ont été délivrés sur les neuf jours.

Cette deuxième édition est une belle réussite, tant sur le plan humain qu'organisationnel. Le SNPMNS y était présent chaque journée, et en assez grand nombre pour pouvoir proposer ses activités sans temps morts. Un grand merci à tous les MNS qui ont participé à ces journées : Alizée, Sophie, Claire, Hugues, Stéphane, François, Philippe, Sébastien, Franck, Damien... Nous remercions également les services de l'Etat en charge du sport en Loire-Atlantique, qui nous ont fait confiance pour cette deuxième année. Leur implication dans la prévention de la noyade sur leur territoire, ainsi que leur bonne coordination du Beach Tour nous permettent de passer neuf journées sereines et dans la bonne humeur.

Journée des Oubliés des Vacances



Le mercredi 18 août 2021, nous étions attendus sur la plage de Cabourg pour aider le Secours Populaire Français à organiser les baignades des jeunes franciliens qui venaient pour la journée. Six MNS du syndicat ont répondu présent, et ont passé une journée mémorable avec les quelques 4000 jeunes enfants présents. Agés de 6 à 12 ans maximum, ils ont pu profiter d'activités diverses et variées, ainsi que de la baignade surveillée par un MNS. Chaque département avait sa zone de baignade attribuée, et a ouvert l'activité de 11h à 12h30 et de 14h à 16h. Le temps et la température n'étant pas complètement au rdv, beaucoup de baignades se sont fermées avant 16h, pour éviter la surfatigue et le risque d'hypothermies. La journée s'est déroulée sans encombre, et les enfants, comme les bénévoles, sont repartis avec des étoiles plein les yeux et dans le cœur. Un grand merci au SPF qui nous fait confiance pour la deuxième année sur le dispositif, ainsi qu'aux MNS présents : Claire, Stéphane, Sébastien, Franck, Hugues et Salim.



« Classe bleue »

La Fédération des Professionnels de la Piscine ouvre les piscines familiales aux cours d'aisance aquatique pour enfants !

1. Pourriez-vous présenter votre fédération (missions, président, création...)?

La Fédération des professionnels de la piscine et du spa est une fédération professionnelle qui regroupe plus de 1350 entreprises dans le secteur de la fabrication d'équipements, l'installation de piscines familiales et collectives. Sa raison d'être est de fédérer les professionnels français de la piscine et du spa pour inscrire le secteur dans une dynamique d'innovation et développement durable au sens économique, sociétal et environnemental en agissant auprès de toutes les parties prenantes.

Promouvoir, professionnaliser, défendre et servir les entreprises adhérentes sont les axes stratégiques définis par le conseil d'administration.

Son Président est Stéphane FIGUEROA, Directeur Général de la société Fluidra France, élu Président depuis le 1er octobre 2020 qui est élu jusqu'en 2023. Le conseil d'administration est composé de 15 membres bénévoles qui sont des chefs d'entreprises ou cadres dirigeants et sont élus en assemblée générale.

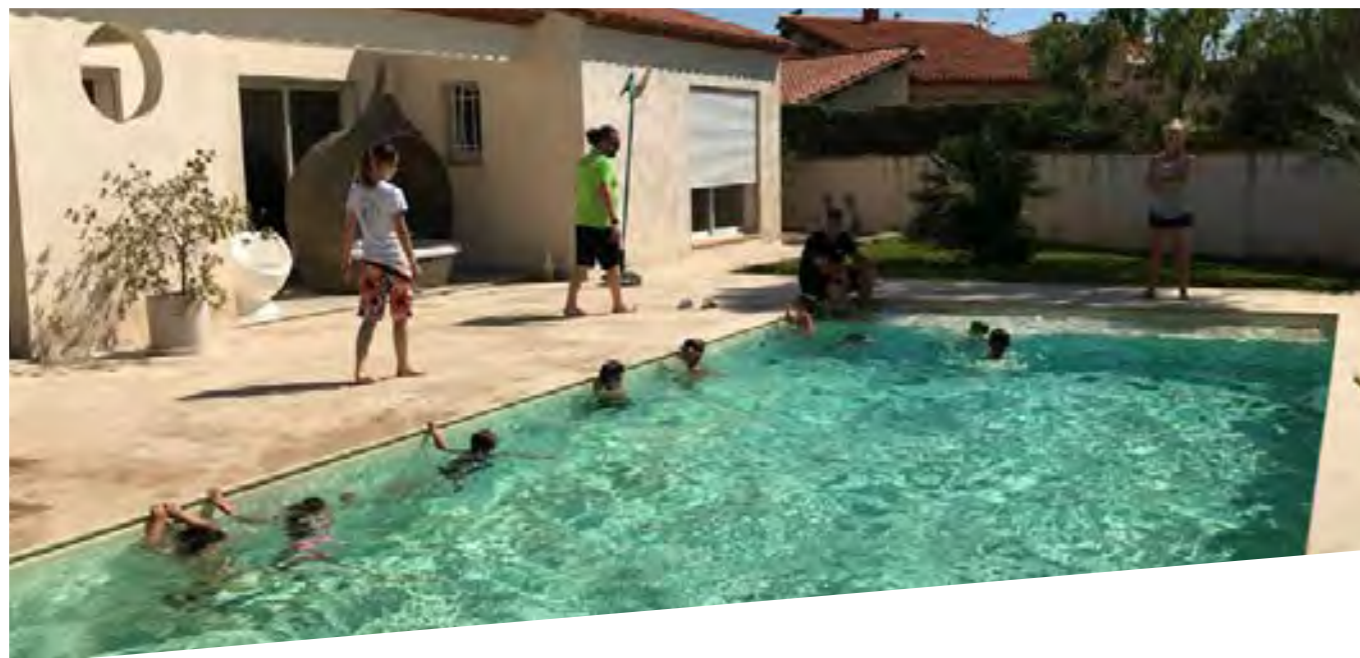
La FPP a été créée en 2005 dans la continuité de la CSIP (coordination syndicale des industries de la piscine) dont la création datait de 1965.

La FPP intervient dans des missions très diverses telles que la normalisation et l'élaboration des règles techniques de la profession, le suivi des réglementations, l'information et le soutien aux adhérents, les relations presse, l'information générique des consommateurs, la prévention des noyades, l'organisation de congrès professionnels, le suivi du marché, la formation.

2. Pourquoi avez-vous choisi de développer un nouveau concept "vigiplouf" en partenariat avec le ministère des Sports et en quoi cela consiste-t-il ?

Nous avons choisi de développer un nouveau concept « vigiplouf » car nous sommes investis depuis l'origine dans la prévention des noyades, nous avons participé et financé l'élaboration des normes des systèmes de protection, suivi les statistiques d'accidentologie et participé aux campagnes de prévention des pouvoirs publics.

Nous souhaitons cependant aller plus loin et finalement nous adresser directement aux enfants pour les rendre acteurs de leur propre sécurité. L'idée de vigiplouf a alors émergé et nous élaborons la campagne autour de ce super héros des enfants. Le partenariat avec le ministère des sports et d'ailleurs encore plus large que vigiplouf car nous avons évoqué la création de notre fonds de dotation, l'utilisation des piscines familiales et collectives privées pour l'apprentissage de l'aisance aquatique mais aussi la possibilité de reconverter des professionnels du sport en professionnels de la piscine s'ils le souhaitent car les métiers de la piscine offrent de nombreux débouchés et les besoins de recrutement sont importants.



3. Cet été vous avez testé « les classes bleues » en piscine familiale, quels enseignements en tirez-vous ? Quel retour avez-vous eu des professionnels Maîtres-Nageurs Sauveteurs ?

Le test de classe bleue a été pour nous un franc succès car les enfants et familles étaient ravis, les enfants ont vraiment progressé et pris confiance dans l'eau. Le fait de pouvoir en même temps former les enfants, les parents et les MNS est riche d'enseignement.

Les MNS semblaient très intéressés à la démarche et prêts à développer l'enseignement de l'aisance aquatique au sein de leur club de natation.

Ceci étant le contexte était très favorable avec un accueil exceptionnel au domicile d'un professionnel avec un groupe d'enfant de ses salariés. Il sera sans doute difficile de reproduire cela intégralement chez un particulier car accueillir du matin au soir une dizaine d'enfants et de familles demande un lieu adapté et des personnes disponibles. Les séances d'aisance aquatiques ne représentaient qu'une partie du temps d'accueil.



4. Souhaitez-vous pérenniser ce projet ? Si oui, sous quelle forme et quelles améliorations ?

Oui, nous souhaitons pérenniser le projet de développer l'aisance aquatique chez les familles et chez les professionnels et développer la diffusion des kits vigiplouf. Ces kits ont été très bien accueillis par les familles y compris lors du big tour organisé par les ministères.

Nous allons réfléchir avec les représentants du ministère, les MNS et la société ICARE pour trouver des modules d'apprentissage plus simples à organiser tout en conservant l'efficacité en matière d'aisance aquatique.

Cela pourrait être sur un ou deux jours, sur plusieurs mercredis etc... Tout est à construire et notre fonds de dotation est là pour financer les actions proposées qui lui sembleront efficaces en intégrant dans le jury de sélection des « sachants » (ministère, MNS, icare). La FPP et son fonds de dotation n'ont pas vocation cependant à « faire » sur place mais à s'assurer que les fonds investis sont bien utilisés et à communiquer afin que plus de personnes acceptent de mettre leurs piscines à disposition y compris les professionnels bien évidemment.

Les professionnels de la piscine qui ont bénéficié d'une croissance du marché, souhaitent reverser une partie de cette croissance au service des concitoyens possesseurs ou non de piscines. Nous souhaitons que la piscine familiale devienne un lieu de partage, de convivialité et d'apprentissage y compris pour les familles qui n'en possèdent pas.

Co construire en faveur de l'aisance aquatique et de la prévention est notre objectif principal.

Promenade en séquano-dyonisie



Ces périodes coviesques m'ont redonné l'envie de barouder au sein de territoires touristiques et culturels pour en extraire l'actualité immédiate et révéler à nos lecteurs un certain nombre d'informations voir de scoops que vous ne retrouverez pas ailleurs !!

Aussitôt dit, aussitôt fait, me voilà en séquano-dionysie (terme intellectallotouristique pour désigner la Seine-Saint-Denis, le 9-3 pour un certain nombre d'autochtones prépubères) errant de beach en beach à la recherche d'éléments susceptibles d'intéresser le chaland.

Quelques rencontres intéressantes autour des 4 bassins éphémères mis en place par l'agence nationale du sport, la fédération française de natation et Paris 2024, nous permettant au passage d'admirer la nouvelle collection été des maillots de bain Sam Faidubiun, mais rien d'extraordinaire !

Et puis au hasard de pérégrinations gastro-culinaro-sandwichesques, voilà ti-pas que devant un bar restaurant de banlieue, sous des parasols pouvant également servir d'armes pour la chasse à l'albatros au bord de la route nationale, un groupe de personnes dont je croyais reconnaître un certain nombre de faciès, discutaient de sujets qui me semblaient liés au « savoir nager » .

J'installais mon extension auriculaire et n'écoulant que mon courage je me présentais et leur demandais si je pouvais me joindre à eux .

Il y avait là du beau monde, les têtes pensantes qui avaient conceptualiser « je nage donc je suis » et « mon école ma ville mon club » !

Le hasard fait parfois bien les choses, ils venaient de se mettre d'accord pour la création du **GEPANS** (prononcer « **je pense** ») !!

Le GEPANS ou « Groupe d'Experts Pour l'Apprendre à Nager Séquano-dionysien »

va officiellement voir le jour durant ce dernier trimestre 2021. Il servira à émettre des avis, conseiller, induire des actions, expertiser, appréhender tout ce qui sera du domaine de l'apprendre à nager .

Il sera composé d'entités institutionnelles et associatives aussi bien que d'individualités ayant tous et toutes œuvrés concrètement pour l'apprendre à nager . Tous les protagonistes d'ores et déjà contactés par des chasseurs de tête, ont répondu positivement pour faire partie du GEPANS !

Mais pourquoi créer un tel groupement d'experts ? Un certain nombre de changements ont eu lieu récemment concernant la gouvernance du sport en séquano-dionysie.



Beaucoup de nouvelles rencontres et une, visiblement, a marqué ! Celle de l'incompétence et de l'inconséquence !!

Et quoi de mieux que des experts pour lutter contre l'incompétence ?!

C'est donc le premier scoop de la période coviesque que je vous offre ! La création de ce GEPANS ! Si vous y voyez quelque intérêt que ce soit, n'hésitez pas à le faire savoir par l'intermédiaire de la rubrique « courrier des lecteurs », pour qu'on me commande un nouveau reportage !!

En attendant j'ai rendez-vous avec le président de l'association de sauvetage des baleines d'eau douce de Séquano-Dionysie qui luttant contre l'extermination de ces cétacés, voudrait les réintroduire dans le canal de l'Ourq.

Un autre grand moment à venir...

James Goutegite.



CAEPMNS 2021 COVID-19

Comme pour beaucoup de formations, la COVID-19 a chamboulé l'organisation des CAEPMNS en France. Les confinements, déconfinements, couvre-feux et Pass sanitaire successifs se sont traduits entre autre par :

- 2 arrêtés du Ministère des Sports qui relancent les formations continues des professionnels des Activités Aquatiques et de la Natation : les arrêtés du 6 mai et du 10 juin 2020. Dès le mois de juin 2020, des sessions ont repris en France.
- 2 arrêtés de la sécurité civile et donc le Ministère de l'Intérieur, les arrêtés du 21 décembre 2020 et du 6 janvier 2021. Ils vous permettent de décaler votre recyclage secourisme d'un an. Précision dans les arrêtés en fonction de la date de votre dernier recyclage (en 2019 ou 2020) sur www.snpmns.org.
- En-dehors bien sûr des gestes barrières indispensables à respecter, voici quelques grandes lignes qu'il convient de retenir.



vous soyez en phase avec les exigences COVID-19, pour vous protéger et appliquer les bonnes techniques de secourisme en équipe.

Vers une refonte de la certification ?

Des bruits faisaient état d'une modification des CAEPMNS en juillet 2021. Il en a rien été comme nous vous l'avions expliqué dans la revue précédente. Le groupe de travail du Ministère des Sports a traité les modifications de l'arrêté du 23 octobre 2015 afin que les sessions de CAEPMNS 2022 répondent aux exigences certificatives de France Compétence. Nous avons œuvré dans ce groupe de travail afin que les changements restent proches des épreuves existantes en 2015. Nous trouvons important d'apporter une cohérence aux travaux qui ont été faits il y a 6 ans, qui ont permis d'harmoniser les certifications sur l'ensemble du territoire et limiter au maximum les dérives.

La certification finale version COVID-19 (toujours en vigueur actuellement).

Actuellement, en situation COVID-19, rappelons que pour l'ensemble des épreuves prévues, le candidat est revêtu d'un short et d'un tee-shirt. Le port d'une combinaison, de lunettes de piscine, de masque, de pince-nez, tuba ou de tout autre matériel n'est pas autorisé. Le bonnet est toléré par certaines DRAJES (anciennes DRJSCS) en fonction du règlement intérieur des piscines.

Le 250 m se déroulera dans les mêmes conditions que dans l'arrêté du 23 octobre 2015, avec des palmes de votre choix. N'étant habitués à nager habillé, beaucoup de collègues MNS passent l'épreuve en relevant leur short durant le 250 m. Un conseil, serrez bien fort votre short avant le départ. L'action sur le noyé est adaptée aux conditions COVID-19. Concrètement, le parcours se décompose de la façon suivante :

1. Départ du bord du bassin ou d'un plot de départ ; remonter à la surface de l'eau.
2. Plongée dite « en canard » suivie de la récupération d'un mannequin de modèle réglementaire, soit un mannequin d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre. Le mannequin repose à une profondeur de 2,30 m (plus ou moins 0,5 m). Sa position d'attente au fond du bassin est

indifférente. Le candidat est autorisé à prendre appui au fond, lorsqu'il se saisit du mannequin. Il le remonte ensuite à la surface, avant de le lâcher puis de se diriger vers une personne fictive située à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord qui simule une situation de détresse.

3. Comme vous n'avez pas de victime, vous n'avez donc pas à vous laisser saisir de face par la victime puis vous dégager. Par contre, vous aurez à l'expliquer au jury en fin d'épreuve.
4. De nouveau plongée dite « en canard » suivie de la récupération d'un mannequin de modèle réglementaire... puis la transporter vers le bord sur une distance de 15 mètres au moins et 25 mètres au plus tout en s'assurant de son état de conscience.

5. Lâchez le mannequin et sortez seul de l'eau, sans utilisation de l'échelle (pas de maintien de victime puisqu'elle est fictive) ;
6. Explication du parcours aux membres du jury durant un entretien de 10' maximum portant sur :
 - Les points techniques de sécurité liés à l'assistance à personne. Validé par un jury représentant des MNS.
 - Les points techniques de sécurité liés à la sortie d'eau. Validé par un jury représentant des MNS.
 - La vérification des fonctions vitales qu'il convient d'effectuer après la phase de sécurisation de la victime. Validé par un jury moniteur de secourisme.

Pour toute question complémentaire, nous restons à votre disposition sur contact@snpmns.org

CAEPMNS 2021

Organisateurs	DATES 2021	LIEUX	Coordonnées de l'Organisme de Formation	Tarifs
Association Départementale 66 De Promotion et de Formation des Activités Aquatiques	Du 12 au 14 Octobre	SAINT CYPRIEN (66)	pmicaelli@live.fr 06 84 30 81 97	110 € (individuel) 180 € (pris en charge)
Aqua Breizh Club MNS	Du 18 au 20 Octobre	VITRE (35)	www.aquabreizhclubmns.com 06 23 06 57 78 Inscriptions au Campus de l'excellence sportive de Bretagne CFA contact@campus-sport-bretagne.fr carole.goasdoue@campus-sport-bretagne.fr 02 99 16 34 24	250 €
	Du 29 Novembre au 1er Décembre			
Aqua Breizh Club 44	DU 06 au 08 Décembre	PIRIAC/MER (44)	www.aquabreizhclub44.fr abc44@gmail.com 06 51 60 55 03 Inscriptions au CREPS des Pays de la Loire www.creps-pdl.sports.gouv.fr/formation.offre#activites-aquatiques 02 28 23 69 23 ou 06 99 12 86 92	230 €
	Du 20 au 22 Décembre	VERTOU (44)		
ALMNS	Du 6 au 8 Octobre	ST CHAMOND (42)	info@almns.org 04 72 81 93 69	140 €
	Du 13 au 15 Octobre	VENISSIEUX (69)		
	Du 17 au 19 Novembre	OYONNAX (01)		
	Du 20 au 24 Novembre	DECINNES (69)		
	Du 15 au 17 Décembre	VENISSIEUX (69)		



Administrativement :

- Le Pass sanitaire est exigé à l'entrée en session de CAEPMNS. Y compris pour les formateurs, les membres du jury et la présidence de jury. Aux organismes de formation d'adapter l'accueil des personnes.
- Les certifications de 2020 peuvent être décalées en 2021. A ce jour, ce n'est pas le cas pour 2021. Vous devez donc certifier votre MNS. Attention, deux années se superposent en 2021 : les « retardataires de 2020 et ceux qui devaient initialement passer leur certification en 2021 ». Il y aura des embouteillages. Nous vous encourageons à intégrer en urgence une session si vous êtes dans votre année de « révision ». Cf liste ci-dessous. Regardez bien les épreuves COVID-19 décrites ci-dessous, elles sont adaptées cette année. Il n'en sera sans doute pas de même pour les années à venir.
- Le recyclage annuel en secourisme de 2019 vous donne accès à une inscription jusqu'au 31 décembre 2021. Nous vous encourageons à vous recycler cette année afin que

nager sauver

Lettre d'informations de la FFMNS

N° 406

Interview de la Présidente de notre Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs Sandie Nahoum



1. Vous êtes élue depuis le 13 mars, qu'avez-vous mis place ?

Je tiens à rappeler que mon implication en tant que Présidente de la Fédération ainsi que tous les membres de la fédération sont bénévoles.

Depuis mon élection, le Comité Directeur s'est réuni de nombreuses fois afin de voir ce que nous pouvons faire évoluer au sein de notre fédération.

Je me suis occupée de l'administratif et comme je m'y étais engagée, j'ai déposé la demande d'agrément Sports auprès de la Préfecture de Paris, je suis en attente d'une réponse.

La mise en place de l'intranet était aussi un engagement de ma part. C'est chose faite, bien que nous ayons rencontré quelques difficultés. Je resterai à l'écoute de tous les membres de la fédération afin d'améliorer le système. Les d'affiliations et les licences se font en ligne.



J'ai organisé des réunions en vue d'obtenir la labellisation « Qualopie » pour notre fédération.

J'ai participé à des réunions du Comité National Olympique du Sport Français, le Pass Sanitaire, le Pass'sport, les AG.

J'ai également participé à des réunions au ministère de l'Éducation nationale et des Sports sur la Prévention des noyades, l'Aisance Aquatique. Nos films en partenariat avec le SNPMNS et le livret pédagogique font d'ailleurs partie du site ministère des Sports.



J'ai participé à la 2^e Journée Nationale de Prévention des Noyades du ministère des Sports à Lacanau le 3 juin.

Tous au long de la journée beaucoup d'intervenants sur les noyades dans différents domaines se sont succédés.



J'ai enfin pu organiser en tant qu'enseignante de Grande Section une semaine d'Aisance Aquatique.

J'ai fait appel à Ana De Sousa Rosa Assistante Technique Départementale de la FFN du 95 et instructeur Aisance Aquatique.

Bien qu'au départ septique de cette démarche pédagogique « puisqu'un BEESAN a déjà cette formation ». J'ai été surprise de l'efficacité de cette démarche.



C'est peut-être mon côté français de critiquer, sans avoir essayé !

Notre profession manque de temps de formation tout au long de notre carrière.

C'est la première fois qu'un gouvernement s'intéresse et soutient les dispositifs de Prévention de la noyade et permet de nous former grâce aux subventionnements de l'Agence Nationale du Sports.

J'encourage donc les MNS et les collectivités à répondre à l'appel d'offre Aisance Aquatique qui va être proposé prochainement.

Ma formation auprès d'Ana de Sousa était même trop courte, j'ai donc demandé à faire une formation supplémentaire afin d'en apprendre plus.

L'occasion c'est donc présentée avec la Fédération des Professionnels de la Piscine et du SPA, Eric Poignant instructeur Aisance Aquatique à la ligue Ile de France de la FFN et Frédéric Lefèvre de l'Institut I.C.A.R.E.

Ce stage s'est déroulé dans un cadre unique et je les remercie vivement pour cette formation.



2. Que souhaitez-vous voir évoluer ?

Premièrement j'aimerais faciliter le traitement administratif pour nos clubs.

Deuxièmement améliorer notre communication et créer de nouveaux supports visuels.

Il me semble important de développer les Gestes qui Sauvent de la Noyade (GQSN).

Je souhaiterais Développer encore plus la pédagogie et qu'elle soit partagée. J'ai d'ailleurs eu une réunion avec l'Université STAPS de la Sorbonne Paris 13 qui le 15 septembre à Bordeaux a présenté, avec l'ensemble des universités de France les blocs de compétences pour obtenir le titre de Maître-Nageur Sauveteur pour leurs étudiants.

Je souhaiterais aussi développer des clubs pour mettre en place des stages de natation-sauvetage-secouriste dès 5 ans pendant les vacances scolaires.

Obtenir l'agrément pour notre fédération afin de mettre en place des formations BPJEP AAN qui donne le titre de Maîtres-Nageurs Sauveteurs.

Développer notre fédération dans tous les domaines.



Formation au Brevet Fédéral « Aquaphobie et Relaxation Aquatique »

**C'est la rentrée !
Formez-vous au Brevet Fédéral
"Aquaphobie et Relaxation Aquatique"**

Une nouvelle approche pour le plaisir de l'eau.

Cette formation en partenariat avec la F.F.M.N.S et ESTEREL RESSOURCES est plus que jamais indispensable pour l'encadrement de tout public ayant des peurs spécifiques dans l'eau. En effet, en cette période anxieuse de plus en plus de personnes manifestent des peurs existentielles profondes. Un besoin de lâcher prise, de se laisser porter, de gérer son stress.

L'eau source de bien-être

Cette formation a été créée, principalement pour donner aux professionnels des clés simples et efficaces en vue d'améliorer leurs pratiques et ainsi mieux identifier le type de profils des personnes qu'ils accompagnent. Cette formation vous apportera une compréhension plus approfondie des schémas psychologiques, émotionnels et comportementaux conçue pour les aquaphobes mais également adaptée à d'autres publics avec pour chacun des spécificités thématiques. Elle comprend donc des modules dédiés aux enfants, aux scolaires, aux adultes stressés, aux femmes enceintes ou encore aux seniors.

Vous disposez d'un espace bien être ou ludique dans votre piscine : Différenciez-vous en apportant une nouvelle approche de l'eau par LA RELAXATION AQUATIQUE

Du lâcher-prise au plaisir !

Parmi les outils pédagogiques, faciles d'accès qui sont enseignés dans cette formation, il en est un qui est indispensable : la relaxation aquatique. Cet outil se veut complémentaire pour ne pas dire indissociable de toute démarche de libération de la phobie de l'eau.

En effet, la relaxation vue par Catherine Proteau s'appuie sur une savante combinaison alliant les fondamentaux de la sophrologie, de la cohérence cardiaque, du bercement aquatique, du massage de l'eau sur le corps pour atteindre des états de conscience modifiés indispensables au lâcher prise.

La formatrice, Catherine Proteau, a passé 20 ans de sa vie à étudier, observer, et expérimenter des techniques visant à dépasser de manière ludique et durable les blocages qui empêchent certains de vivre le plaisir de nager avec aisance et sérénité. Au-delà de l'apport pour tout à chacun, cette méthode simple a démontré dans la pratique, une profonde efficacité, notamment en redonnant aux professionnels de l'eau, un moyen de sortir de la monotonie et ainsi de retrouver goût à leur métier. Le plaisir est donc partagé : pour l'un de nager, pour l'autre d'enseigner et pour les deux d'échanger.

Formations en Région P.A.C.A. :

- 4 au 8 juillet 2022
- 5 au 9 septembre 2022

Formations en Région Parisienne :

- 25 au 29 octobre 2021

Et si vous vous formiez directement sur site ?

Depuis cette année, il vous est désormais possible de vous former directement sur votre site !

Cette nouvelle option est destinée à vous chef de bassin ou MNS, si vous pensez qu'une formation sur site pour plusieurs MNS serait la bienvenue. Pour cela, prenez-contact avec Catherine Proteau pour réserver les périodes qui vous intéressent.

Le + des stages de l'été : Une formation en situation réelle : Cet été, comme chaque année, les maîtres-nageurs ont pu se former au Brevet Fédéral Aquaphobie et Relaxation Aquatique avec un vrai public aquaphobe.

Si vous aussi vous souhaitez vous former avec un public aquaphobe deux solutions s'offrent à vous :

- Réservez dès maintenant votre place pour les stages de l'été prochain
- Organisez un stage au sein de votre bassin pour votre public aquaphobe qui sera l'occasion de vous former en même temps.



Catherine Proteau

BEESAN, BEES Activités physiques et Sportives adaptées, Sophrologue, Hypnothérapeute, 20 ans d'expériences dans l'accompagnement de personnes aquaphobes. Auteur du livre « Libérez-vous de vos peurs grâce à l'aquathérapie » aux éditions Guy Trédaniel.

06 80 42 84 68

esterelressources@gmail.com

www.proteau.education



Formation marche aquatique de la fédération française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs

Une formation « Datadockée » engageant une réflexion spécifique face au milieu aquatique*.

Familiariser, enseigner, encadrer ou animer en milieu aquatique engendre toujours des adaptations face aux publics, au matériel, aux lieux de pratiques et aux risques.

Les éducateurs Maîtres-Nageurs Sauveteurs, formatés à ce niveau, gardent en tête cette priorité dans leurs actions en mettant systématiquement en œuvre les techniques pédagogiques et de sécurité anticipées.

Cette formation de Marche Aquatique organisée par d'Aqua Breizh Club MNS, engage une réflexion spécifique sur les interactions et adaptations avec le milieu naturel. Elle représente une vraie complémentarité aux actions éducatives enseignées - animées traditionnellement et majoritairement en piscine par les MNS.

Lors de la formation, au-delà de l'animation proche de l'Aquaforme, le ruban pédagogique aborde : l'Information, la Préparation, les Equipements, l'Adaptation au milieu spécifique en fonction des publics.

La méthode pédagogique mise en œuvre, marie des contenus théoriques et plus majoritairement une pédagogie active, impliquant les stagiaires dans le rappel et la construction des savoirs en fonction du contexte (circonstances environnementales, milieu spécifique ...), de la théorie déclarée (savoirs théoriques, procéduraux et réglementaires), des procédures (savoir pratiquer, déroulement des actions mentales, matérielles et matérialisées) et de l'intentionnel (buts, finalités, intentions)

L'objectif étant de donner aussi l'occasion aux stagiaires d'apporter des jugements professionnels (évaluations

subjectives, opinions et commentaires sur la session) en favorisant les échanges d'expériences. Globalement les stagiaires alterneront des pratiques en milieu naturel avec retour en salle et les cours théorique en travaillant en groupe sur des schémas heuristiques.

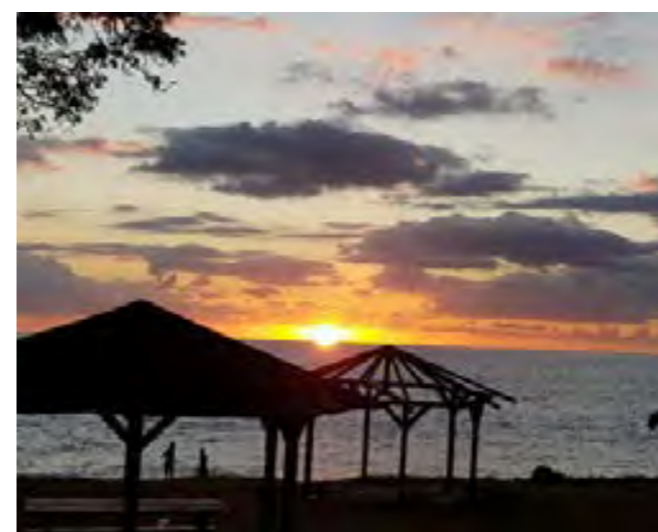
Programmation générale :

Cet formation aquatique spécifique est réservé aux personnes ayant le titre de Maîtres-Nageurs Sauveteurs ou étant en formation BPJEPS AAN, CFA, Formations STAPS + UE SSA, Stagiaires.

La formation proposée pour le brevet fédéral développe 4 unités de compétences. UC1 : Le cadre historique, institutionnel et réglementaire, UC2 : Tronc commun anatomie - physiologie et diététique liés à la Marche Aquatique, UC3 : Connaissance du milieu naturel, lecture de site et prévention des accidents en Marche Aquatique, UC4 : Construction des cours, gestion d'un groupe et son matériel adapté à l'activité Marche Aquatique. Globalement, les stagiaires alterneront des pratiques en milieu naturel avec retour en salle et les cours théoriqueS en travaillant face à des vidéos, en groupe sur des schémas heuristiques, sur des mises en situation et face à une évaluation. A l'issue, la FFMNS remettra un diplôme fédéral aux lauréats de cette formation.

Prochaines formations :

- Du 29 mars au 02 avril 2022 ou du 04 avril au 08 avril 2022 en Guadeloupe. Arrivée 2 jours avant. Possibilité de compléter avec une période touristique locale.
- Les 1, 2 et 3 Juin 2022 région La Baule (Le Pouliguen), La Baule, Pornichet, La Turballe, St Nazaire.



Informations et dossier d'inscription sur : www.aquabreizhclubmns.com onglet formations

06 23 06 57 78
aquabreizhclubmns@gmail.com

Tarifs de la formation :

En lien avec la convention de l'Inspection du Travail et comprenant la licence-assurance sportive FFMNS. Le transport, l'hébergement et la restauration sont à la convenance des stagiaires. Nous pouvons vous accompagner en vous mettant en lien avec nos référents locaux.

- Individuelle : 500 € T.T.C
- Groupes possible (BPJEPS AAN stagiaires, CFA, ou entreprises) :
 - 6 stagiaires = 450 € T.T.C par personne
 - 7 stagiaires = 430 € T.T.C par personne
 - 8 stagiaires = 410 € T.T.C par personne
 - 9 stagiaires = 390 € T.T.C par personne
 - 10 et + stagiaires = 370 € T.T.C par personne.

* Selon la situation pandémique de la COVID-19, la formation de brevet fédéral 1^{er} degré des activités aquatiques option Marche Aquatique répondra aux exigences du moment. La confirmation des formations ne sera possible que si chaque session comporte au moins 6 stagiaires inscrits et si la réglementation nous le permet.





La Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs forme des nageurs sauveteurs en Tunisie



Sahbi Zouari membre du comité directeur de la Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs a organisé, en partenariat avec l'Institut ICARE, 4 jours de formation à Marsa en Tunisie. Elles étaient destinées à mutualiser les compétences et connaissances en matière de recrutement de sauveteurs aquatiques et à co-construire des référentiels de sélection ainsi que l'identification des armements des postes de secours répartis sur 1400km constituant le littoral tunisien.

Fort de son succès, une étude est envisagée pour la saison prochaine dans le sud de la Tunisie à Zarzis. La Fédération Française tient à remercier les institutions, Monsieur Abdessamed Benjeddou Directeur Général de l'Office National de la Protection Civile, Le Lieutenant-Colonel Baroux de la Coopération Française de la Protection Civile en Tunisie et Frédéric Lefevre de l'Institut ICARE qui ont permis cette très belle action humanitaire en direction de la population.





Mon histoire de Maître-Nageuse Sauveteuse



Ce qui m'a sauvé, c'est mon instinct de survie qui m'a fait le saisir par le maillot et donc sauter avec lui. J'ai quand même appris à nager par la suite, grâce à la persévérance de mes parents qui ont continué à m'amener à la piscine tous les jours pendant tout l'été.

Mes premières peurs dépassées, je suis rapidement devenue nageuse. Du mois de juin à fin septembre, vers 17h, je me mettais à l'eau salée avec parfois des algues et des crevettes qui rentraient dans mon maillot. Avec toute l'équipe de nageurs, on s'entraînait avec ferveur. Cette persévérance m'amena, entre autres, aux jeux de la jeunesse à Rome et aux championnats régionaux. Quelques décennies plus tard, étudiante à la fac de langue de Venise, j'ai passé le diplôme d'élève instructeur puis celui d'instructeur avec la fédération italienne de natation. C'était mon « job » d'étudiante.

S'en est suivi ma rencontre avec Raymond Catteau CTR à Lille. C'était dans les années 80 et sa méthode moderne de l'enseignement de la natation n'avait pas encore beaucoup d'adeptes en France. Par contre mes collègues italiens, surtout les entraîneurs, le suivaient grâce aux stages de la FSGT à Font-Romeu, qu'il animait. J'ai compris alors qu'être maître-nageur sauveteur était un vrai métier avec un statut et un cadre législatif bien déterminé. La vie m'a ensuite amené à Paris et en 1983, j'ai passé le diplôme de maître-nageur sauveteur au CREPS de Wattigny. Le formateur était Raymond Catteau.

Ce que je garde de lui c'est son enthousiasme, sa passion pour le métier et l'humanité de ses propos.

Sous ses conseils je suis allée, mon diplôme en poche, à la piscine de Boulogne-Billancourt car « ils sont sensibles à la nouvelle pédagogie » m'a-t-il dit. Je croyais rêver ! Tout y était : l'enseignement pour les écoles, l'activité aquatique pour les jeunes enfants, pour les personnes porteuses de handicap, les cours pour adultes. De plus, chaque année « mon chef » Philippe Gesland nous demandait quelles activités nous intéressaient le plus pour ensuite établir nos plannings en fonction de nos sensibilités. Très vite, j'ai eu l'opportunité de me former grâce à différents organismes, notamment la fédération natation préscolaire (future Fédération des Activités Aquatiques d'Éveil et de Loisirs, FAEEL) pour l'éveil à l'eau des tous petits et natation/maternité, mais aussi de me former à l'activité handisport et sport adapté. Étant curieuse je pouvais élargir mon champ d'expérience lié au métier de l'eau. Je me suis donc formée tout au long de ma carrière jusqu'à l'obtention d'une licence en sciences de l'éducation à La Sorbonne. J'ai parfois moi-même été formatrice en animant les CAEPMNS à Paris puis des interventions dans le cadre de la formation au BESAAN et ensuite au BPJEPS AAN.

Élène est membre de notre commission internationale, elle participe aux Congrès et aux Commissions Administratives Nationales organisées par notre syndicat depuis de longues années. Elle part à la retraite cette année et a souhaité nous faire part de son parcours professionnel.

En amont du Grand Canal à Venise, c'est là que j'ai appris à nager. Dans une piscine faite de planches en bois et des marées qui en recyclaient l'eau. J'avais très peur de l'eau, mais si je voulais partir en bateau avec mon père, il fallait absolument que je sache nager. Le MNS devenu ensuite mon entraîneur était très patient au départ, mais face à ma résistance due à la peur de l'eau il a eu la bonne idée de me lancer du plongeur de trois mètres.

Ma première prise de conscience sur les difficultés de mon métier a été lorsque j'ai participé à l'audit sur le métier de maître-nageur sauveteur organisé pour la DRJS à l'invitation d'Aude Legrand-Berriot. Face à la pénurie de MNS le constat était :

« si ça continue dans 10 ans on ferme les piscines ... »

il a donc été décidé d'alléger la formation et de proposer un brevet professionnel plus facile d'accès, c'était en 2004.

Le constat actuel, presque vingt ans après, malgré la dizaine de qualifications nouvelles proposées pour devenir MNS, c'est que l'arrivée des auto entrepreneurs et intérimaires sur le marché du travail a permis de ne pas fermer les piscines. Mais à quel prix ?

En ce qui concerne le lieu où je travaille et malgré toute la bonne volonté des intervenants extérieurs, le bilan n'est pas réjouissant. Le travail n'est plus le même. De l'enseignement pour les scolaires jusqu'aux écoles de natation, le suivi pédagogique est très important dans les apprentissages, aussi bien pour l'élève que pour l'éducateur. Or, lorsque l'on change d'éducateur chaque semaine (ce qui se produit lors de l'emploi intérimaire), ce suivi paraît compliqué. Ce qui n'a pas trop l'air d'inquiéter les gestionnaires privés mais je peux me tromper.

Bien sûr, l'Uberisation du métier a ses côtés positifs : plus de pouvoir d'achat, plus d'expériences, plus de connaissances d'autres réalités du métier pour les intérimaires et remplacements à la volée pour les titulaires. Mais peut-être faudra-t-il un autre audit pour connaître les motivations profondes des auto entrepreneurs et intérimaires ? Besoin de travailler plus pour gagner plus ? Envie de changements et de liberté ? Envie de connaître d'autres piscines et façons d'enseigner ? Sans engagement, pourquoi pas ! Mais, encore une fois, à quel prix ?

Une autre prise de conscience m'est venue par le syndicat SNPMNS. Grâce à lui j'ai pu participer aux réunions Comité d'Entreprise (CE), agir pour améliorer les conditions de travail des salariés et me rendre compte que tout est à faire pour la valorisation du métier, pour ne pas affaiblir le cadre réglementaire et pour défendre nos acquis souvent mis de côté par le chiffre d'affaires.

Mon expérience de 38 ans de travail dans la même piscine peut paraître surréaliste, mais je ne le regrette pas puisque je n'ai pas connu la routine. Bien au contraire, j'ai pu instaurer avec mes élèves et parents des liens sur le long terme, avec mes collègues aussi, même ceux qui ne sont pas longtemps restés sur site, car nous étions tous attachés aux mêmes



intérêts. J'ai pu voir deux générations d'utilisateurs : mes bébés des années 80 amènent maintenant leurs bébés, « on n'oublie jamais le prénom de son premier MNS » me disent-ils.

Je termine ma carrière avec Recréa après avoir travaillé pour Vert-Marine et commencé avec l'association pour la gestion de la piscine et patinoire Boulogne-Billancourt. Hier encore, un enfant à la piscine m'a dit :

« Tu as un beau métier !!! »

J'en suis convaincue.

Mais je n'oublie pas les nuits blanches avec le nez complètement bouché lors de mes crises de rhinite dû aux trichloramines présentes dans l'air de la piscine à cause de son mauvais recyclage. Pour cela j'ai eu gain de cause en m'adressant au médecin du travail grâce auquel on a reconnu ma maladie professionnelle au tableau 66 de la sécurité sociale. Le protocole à suivre n'a pas été simple mais l'accompagnement de la médecine du travail et une bonne dose de persévérance ont mis à jour les problèmes liés à l'aération dans nos piscines, surtout si elles sont anciennes. Le contrôle de l'air doit être fait régulièrement et aux premiers signes de maladies liées à la sphère ORL, il est important de le signaler rapidement.

Quant à moi, riche de mes expériences, je pars à la retraite heureuse du travail accompli mais soucieuse face au bilan des noyades plus nombreuses chaque année.

J'espère que la relève pourra réinventer un système dans lequel ce métier puisse être considéré à la hauteur de l'engagement qu'il implique.

Revue de presse



franceinfo:

Alors que les vacances approchent, on parle de natation et de cours, autant pour les enfants que les adultes. Avant les congés d'été, on prend quelques conseils auprès d'Axel Lamotte, du Syndicat national professionnel des maîtres nageurs-sauveteurs.

le 30/06/2021



franceinfo:

Baignade : les plus jeunes apprennent les bons gestes à adopter

le 01/07/2021



Liberation

En Seine-Saint-Denis, une opération natation qui manque d'ambition

le 9 juillet 2021



franceinfo:

Risques de noyades : comment la France tente d'améliorer la prévention pour éviter de nouveaux étés meurtriers

le 10/07/2021



SUD RADIO

Podcast

le 23/07/2021



franceinfo:

564 noyades accidentelles comptabilisées en France depuis le 1^{er} juin, un chiffre stable par rapport à 2018

le 30/07/2021



Le Parisien

On a pris du retard avec le Covid : les enfants franciliens nagent moins bien qu'avant le virus

le 31 juillet 2021



Votre syndicat, le SNPMNS défend plusieurs centaines de collègues par an concernant le droit du travail avec ses délégués nationaux présents sur tout le territoire.

VOS SOUTIENS FINANCIERS NOUS AIDENT À MULTIPLIER LES ACTIONS COERCITIVES.

PARTICIPEZ ACTIVEMENT, REMPLISSEZ ET RETOURNEZ-NOUS LE BON DE SOUTIEN CI-DESSOUS AVEC SON RÈGLEMENT.



SYNDICAT NATIONAL PROFESSIONNEL DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS

**S.N.P.M.N.S.
80 Bd du Général-Leclerc
B.P. 3
92113 CLICHY-LA-GARENNE Cedex**

Bon de soutien

Force est de constater que les services de l'État n'ont plus les moyens financiers et humains pour agir efficacement en informant, contrôlant et sanctionnant.

Les exemples sont multiples :

- Non application de la Convention Collective Nationale du Sport,
- Non-respect du droit du travail,
- Travail dissimulé,
- Détournement des heures supplémentaires,
- Intoxication aux dérivés chlorés,
- Arrogance face aux avis de la médecine du travail et des instances paritaires,
- Pas d'anticipation des risques professionnels,
- Pas d'équipement de Protection Individuelle adapté,
- Presque plus de contrôles face aux exercices illégaux de la profession de MNS, ...

Afin de palier à ces manquements, le Syndicat National Professionnel des Maîtres-Nageurs Sauveteurs engage de plus en plus d'actions juridiques pour interagir :

- Dans la défense de l'intérêt public lié aux fonctions des M.N.S. en France, apprendre à nager.
- Dans la vérification de l'application des lois républicaines pour que les citoyens accèdent aux apprentissages, animations, évènementiels ou baignades libres en toute sécurité.
- Dans le respect des conditions décentes de travail des professionnels afin que les actions éducatives restent de qualité.

Nous avons fait 3 recours au Conseil d'État en quelques mois pour défendre le métier, ainsi que des actions concrètes pour défendre le métier :

1. Contre le Moniteur Sportif de natation mis en place par la FFN pour entraîner, apprendre à nager et initier sans titre de MNS.
2. Contre le Décret de l'Éducation nationale de mai dernier qui introduit l'intervention des BNSSA dans le cadre de l'enseignement scolaire.
3. Contre l'abrogation de l'article D 322-15 du code du sport qui imposait le titre de MNS pour enseigner les AAN.

Au mois de septembre 2018, la parution par le Conseil National d'Évaluation des Normes d'un rapport proposant la surveillance des établissements de baignades d'accès payants par des BNSSA sans dérogation avec abrogation des articles du Code du Sport qui précisaient que la surveillance devait être assurée par des MNS. Par ailleurs ce même rapport propose de confier des missions « d'animations » aux BNSSA (gym aquatique etc...) Nous avons lancé une pétition nationale.

Notre syndicat défend plusieurs centaines de collègues par an concernant le droit du travail avec ses délégués nationaux présents sur tout le territoire.

Les adhésions des professionnels au syndicat représentent la ressource unique qui nous permet de répondre efficacement à ces enjeux tout en gardant une déontologie.

Cependant, votre BON DE SOUTIEN au SNPMNS nous aidera à souscrire à la multiplication des actions coercitives engagées. Merci à vous !

Mobilisez votre réseau

Vous pouvez participer activement en adressant votre BON DE SOUTIEN au

S.N.P.M.N.S.
80 boulevard du Général Leclerc
B.P. 3 Maison des Associations
92113 Clichy-la-Garenne Cedex

Info sur : <http://www.snpmns.com>
@ : snpmns.org@gmail.com

BON DE SOUTIEN

Prénom :

Nom :

Somme versée (en lettre)

**SYNDICAT NATIONAL PROFESSIONNEL
DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS**

Merci de retourner votre soutien, sous forme de chèque, à l'adresse indiquée au dos.
Nous vous remercions de votre générosité.



**SYNDICAT NATIONAL PROFESSIONNEL
DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS**

Adhérer en ligne
sur SNPMNS.org
c'est plus simple
et plus rapide

BULLETIN D'ADHÉSION de : (écrire de manière lisible : majuscules et minuscules d'imprimerie)

M. M^{me} Nom : Prénoms : né(e) le :/..../..

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : E-mail (lisible, indispensable pour communiquer) :

Important : Si vous changez d'adresse en cours d'année, envoyez-nous vos nouvelles coordonnées rapidement

COTISATION : 76 € assurance professionnelle incluse (voir au dos)

Dégrèvement fiscal possible de 66% soit un coût mensuel réel de 2,15 €

Nouvelle adhésion Renouvellement - N° d'ADHERENT :

Carte syndicale pleine J'ai besoin d'une nouvelle carte pour y apposer les timbres annuels d'adhésion

ATTENTION : en raison du contrat d'assurance, à la primo adhésion, joindre une photocopie de la pièce d'identité et du diplôme

Diplôme, Brevet, ou Licence vous permettant l'exercice de la profession :

Brevet ou formation universitaire donnant titre de MNS N° diplôme : Dernier CAEPMNS :
BNSSA parrainé et/ou en formation de MNS N° diplôme : Centre de formation :
Secouriste formateur d'un centre de formation agréé Diplôme : Centre de formation :

Statut :

Fonction Publique Titulaire Non-titulaire

Privé Société
N° ou type de CCN

Club Nom du club
Code NAF ou APE

Auto*/micro entrepreneur
N° Siret et SIREN

Saisonnier

Lieu de travail, structure :

Tél. lieu de travail :

Adresse lieu de travail : (Indiquer si plusieurs)

* Obligation assurancière : Pour vous assurer, transmettez-nous une copie de la déclaration du certificat d'inscription au répertoire des entreprises et établissements (doc INSEE) et des revenus de l'année antérieure.

Diplômes supplémentaires : PSE 2 ou équivalent Formateur de secourisme Formateur de formateur secourisme
 Diplôme universitaire : Autres :

Taille du Tee-shirt : S M L XL XXL

PARTICIPATION SYNDICALE : Oui, je souhaite m'investir pour défendre ma profession Oui, je souhaite participer à une formation syndicale
Revue SNPMNS : Je souhaite la recevoir en Version papier ou Dans ma boîte mail (en dématérialisé)

Comment avez-vous connu le SNPMNS ?

Recherche internet Réseaux sociaux Recommandé par un collègue Revue SNPMNS Publicité
 J'accepte de recevoir les informations du SNPMNS (attestation d'assurance, revue, SMS, email, téléphone, adresse postale, ...)

Plus d'information sur le traitement des données : <https://www.snpmns.org/protection-des-donnees/>

S.N.P.M.N.S. - 80 Bd du Général-Leclerc - B.P. 3 Maison des Associations
92113 CLICHY-LA-GARENNE Cedex

Tél. : 01 42 42 95 34 - email : adhesion@snpmns.org

www.snpmns.org

Date et signature :



NOUVEAU CONTRAT D'ASSURANCE

Bulletin d'Adhésion

BULLETIN D'ADHÉSION

II la sécurité

Tout prestataire de service doit satisfaire aux obligations générales de sécurité, conformément aux dispositions de l'article L.421-3 du code de la consommation.

Art. L 421-3 - les produits et les services doivent, dans les conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter à la santé des personnes.

C'est ainsi qu'en l'absence de réglementation spécifique, il leur appartient de vérifier ou de faire contrôler périodiquement l'état de leurs installations et de faire procéder aux réparations qui pourraient s'imposer.

Contrat de responsabilité civile n° 639789290000

Les garanties du présent contrat s'exercent pour l'ensemble de membres de l'association, dans les termes des conditions particulières et générales 220002d et ce à concurrence des montants indiqués au tableau ci-après. Il satisfait à l'obligation d'assurance prévue par la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée par la loi n° 92-652 du 13 juillet 1992 et le décret n° 93-392 du 18 mars 1993.

Les garanties du présent contrat s'exercent lors :

- de la surveillance et discipline des bassins dont il a la garde,
- des leçons de natation, soit individuelles soit collectives,
- d'exécution de différents travaux d'entretien dont il peut avoir la charge en annexe de ses activités de Maître-Nageur Sauveteur (par exemple : nettoyage de bassin, dosage du chlore, extraction des saletés pouvant se trouver dans le bassin)
- d'obligation de secours à personne en danger (sauvetage de personnes, application des premiers soins tels que respiration artificielle, massage, etc...)
- d'entraînement des nageurs faisant partie du club dont il est lui-même maître-nageur sauveteur ou éducateur sportif de natation,
- de la location d'engins flottants en rapport avec la pratique de la natation ou de la baignade.
- formation alternée des futurs Maîtres-nageurs
- pratique des activités physiques hors de l'eau (renfort musculaire, préparation physique générale)

Garanties et franchises

Montant des garanties et franchises (« Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.)

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES (PAR SINISTRE)
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autre que ceux visés au paragraphe (autres garanties » ci-après)	9.000.000,00 € par année d'assurance	
Dont : - Dommages corporels	9.000.000,00 € par année d'assurance	Néant
- Dommages matériels et immatériels	1.200.000,00 € par année d'assurance	38 €
AUTRES GARANTIES		
Fautes Inexcusable (dommages corporels) (Article 2.1 des conditions générales)	1.000.000,00 € par année d'assurance	380 €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)	750.000,00 € par année d'assurance	10 % mini : 500 € maxi : 4.000 €
Reconstitution de documents/médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30.000,00 € par sinistre	1200 €
Défense (art 5 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (art 5 des conditions générales)	20.000,00 € par litige	Seuil d'intervention 380 €



► Aux MNS qui vont accueillir avec pédagogie et accompagnement les jeunes MNS qui ont été diplômés pendant la période COVID (promo 2020-2021). Le face à face pédagogique a été difficile avec les fermetures de piscines du au contexte sanitaire.

► Aux directeurs, formateurs et coordinateurs des formations BPJEPS AAN 2020-2021. Malgré la désorganisation créée par le contexte sanitaire, toutes les formations ont été au bout et ont pu présenter des candidats aux examens finaux.

► Pour les MNS qui ont sauvés des vies cet été.

► Pour les MNS qui ont organisé des Journées de Prévention de la Noyade.

► Au nouveau BPJEPS AAN, qui valide : que les MNS élaborent le POSS, a les compétences de formateurs pour les stages d'aisance aquatique, qui reconnaît que les MNS travaillent dans un milieu à pollution spécifique.

► Pour la conférence de presse de sport de rentrée du Ministre de l'Éducation nationale et de la Ministre déléguée aux Sports rappelant dans les fondamentaux à l'école le savoir nager.



► Pour le manque de moyens pour apprendre à nager à toute la population.

► Sur l'abus de BNSSA dans les piscines.

► Sur la non revalorisation des Maîtres-Nageurs Sauveteurs



Les 9 règles d'or

de sécurité et d'hygiène à la piscine



1 - Les parents sont responsables de leurs jeunes enfants



2 - Douche obligatoire



3 - Savonnage et shampoing obligatoires



4 - Ne pas courir



5 - Ne pas pousser



6 - Apnée dangereuse



7 - Plongeon interdit



8 - En cas d'accident, prévenir le MNS



9 - Pour les conseils et les leçons adressez-vous à un MNS diplômé